

DECISION N° 2019-47
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté ministériel du 25 septembre 2018 portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Article 1 :

Donne délégation à M. François CORGNET, Chef de Projets Pôle Foncier pour signer l'acte de cession au profit de la Commune de Pompey :

- Immeuble sis à POMPEY (54340) Cité Saint Euchaire, composé d'un vaste hangar anciennement à usage commercial et cadastré :
 - Section AE n°921 « Saint Euchaire »
 - Section AE n°922 « Saint Euchaire »
 - Section AE n°920 « Saint Euchaire »
 - Section AE n°923 « Saint Euchaire »

- Un ensemble de terrains sis à POMPEY (54340) au lieudit « Turlomont », cadastré :

- Section AB n°72	- Section AB n°85
- Section AB n°73	- Section AB n°86
- Section AB n°75	- Section AB n°87
- Section AB n°76	- Section AB n°88
- Section AB n°79	- Section AB n°89
- Section AB n°80	- Section AB n°90
- Section AB n°81	- Section AB n°91
- Section AB n°82	- Section AB n°93
- Section AB n°84	

La vente est consentie et accepté moyennant les prix suivants :

- Cité Saint Euchaire :
HT : 320 400,30 € (dont marge 142 101,26 €)
TVA /marge : 28 420,25 €
TTC : 348 820,55 €
- Zone de Turlomont :
HT : 114 085,42 €
TVA : 22 817,08 €
TTC : 136 902,50 €

Ces prix seront payables selon l'échéancier suivant :

DATE	CAPITAL	ACTUALISATION	ANNUITE
2019 à l'acte	138 134,47 € *	0,00 €	138 134,47 €
30/06/2020	86 897,14 €	3 475,89 €	90 373,03 €
30/06/2021	86 897,14 €	2 606,91 €	89 504,05 €
30/06/2022	86 897,14 €	1 737,94 €	88 635,08 €
30/06/2023	86 897,16 €	868,97 €	87 766,13 €
	485 723,05 €	8 689,71 €	494 412,76 €

* y compris le montant de la TVA de 51 237,33 €

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL

Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le

19 JUN 2019

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR